AVERTISSEMENTS AGRICOLES



1er Septembre 1983

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL Bulletin GENERAL : 92 F — Bulletin TOMATE : 40 F — VITI-VAR : 40 F à Régis. recettes DDA, CCP Marseille 9660 74 V

SPECIAL ALPES-MARITIMES

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant : P. Duffaud — CPPAP N° 478 AD

MOUCHE DE L'OLIVE -

Les captures d'adultes se sont étendues aux zones supérieures à 250 m. d'altitude et les olives sont devenues réceptives (plus de 9 mm de diamètre) .

En conséquence, il est recommandé d'effectuer à partir du 5 Septembre un premier traitement dans les zones citées ci-dessus .

Cette date conviendra pour la lutte préventive (appât-insecticide) en traitement localisé, si le vol de *Mouche* a été observé dans le verger .

En cas de lutte curative (insecticide seul) en couverture totale , on interviendra dès que le seuil (olives piquées) déjà défini sera atteint .

Se référer à nos bulletins du 5 Août (matières actives) et du 23 Juin (méthode de lutte) .

-----0000-----